AFM | TÉLÉTHON

M VINCENT HARDUIN
MAISON DES ASS COLETTE BUREAU 6
PL LOUIS DANNAY
59450 SIN LE NOBLE

Cher Monsieur,

Depuis 1987, les médecins et scientifiques, les partenaires, les bénévoles et salariés de l'AFM, les donatrices et donateurs qui nous font confiance et dont vous êtes, oeuvrent, chacun à leur niveau, pour que s'écrive l'histoire d'une science au service de l'homme, d'une science favorisant l'émergence des thérapeutiques destinées, demain, à guérir les malades concernés.

Cette année, grâce à votre soutien, nous allons tenter de lever les obstacles qui se dressent encore sur le « chemin du médicament », poursuivre avec détermination l'exploration de pistes thérapeutiques innovantes comme la chirurgie du gène ou les cellules souches et contribuer, avec nos financements, à la mise en oeuvre ou à la poursuite de près de 30 essais sur l'Homme utilisant les différentes techniques de thérapies génique et cellulaire ou la pharmacologie.

Au nom des malades et de leurs familles, je vous remercie de votre présence à nos côtés et de la part active que vous avez, par votre geste, prise dans notre combat !

Laurence Tiennot-Herment
Présidente de l'AFM

AFM
Association Française contre les Myopathies
Association régie par la loi du 1er juillet 1901
Reconnue d'utilité publique

Siège social :
AFM - Institut de Myologie
47-83, boulevard de l'Hôpital
75651 Paris cedex 13

Adresse postale :
AFM-TÉLÉTHON
1, rue de l'Internationale - BP 59
91002 Évry cedex

Pour toutes questions relatives à ce reçu fiscal, merci de nous contacter au 0 825 07 90 95 (0,15 euros/mn).

REÇU À JOINDRE À VOTRE DÉCLARATION DE REVENUS

01555
20060125005

RECU FISCAL

ANNEE: 2005

Numéro d'ordre reçu
200601230043968

BÉNÉFICIAIRE DU DON

Nom de l'association :

ASSOCIATION FRANCAISE CONTRE LES MYOPATHIES
AFM - Institut de Myologie
47-83, boulevard de l'Hôpital - 75651 Paris cedex 13
CCP 3635 G 020 Paris

Objet :

VAINCRE LES MALADIES NEUROMUSCULAIRES
Association reconnue d'utilité publique par décret du 26 mars 1976, J.O du 3 avril 1976

DONATEUR

Nom et adresse du donateur :

M VINCENT HARDUIN
MAISON DES ASS COLETTE BUREAU 6
PL LOUIS DANNAY
59450 SIN LE NOBLE

L'Association reconnaît avoir reçu à titre de don la somme de ****17.00 Euros
(Sous réserve d'encaissement).

Date de paiement: 07/12/2005

Mode de versement:
CHEQUE

Paris, le 24/01/2006

Laurence Tiennot-Herment
Présidente

Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès aux informations vous concernant figurant dans le fichier de l'association. En aucun cas, l'AFM ne vend, prête ou échange son fichier donateurs avec d'autres associations ou organismes.